

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 170/2026/67039/D01:1

RÉF. 170/2026/67039/D01:2

DATE DU CONTRÔLE 06/05/2026 (09:54 - 10:44) **AGENT VISITEUR** Marvin Bouvier
ADRESSE DU CONTRÔLE Rue Auguste Leblanc 54 - 5002 Namur **TYPE DE CONTRÔLE** Visite de contrôle (6.5.)



› DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation	Rue Auguste Leblanc 54 - 5002 Namur
Type de locaux	Unité d'habitation (maison)
Objet du contrôle	Demande d'avis de conformité
Autre	Prise de possession d'un bien immobilier Agathe
Responsable des travaux	
Dérogations applicables/appliquées	Anciennes installations électriques domestiques (8.2.1.) - Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)

› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	ORES ASSETS
Code EAN	541449020701208928
Numéro du compteur	37339018
Index jour/nuit	99509,0/
Type de coupure générale	Teco
Câble compteur - tableau	VOB 4 x 10 mm²
Tension nominale de service	230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement	25A

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	OK	Nombre de tableaux	1	Nombre de circuits	9
---	----	--------------------	---	--------------------	---

Circuits					
Protection					
Section (mm²)					
Conclusion					
Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK		
Type d'électrode de terre	Piquets	Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 40A - 30mA - type A - test OK		
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	23,5	Fixation/Etat/Détérioration matériel	Pas OK		
Conformité des liaisons équipotentielle et des PE	Pas OK	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	Pas OK		
Test de continuité	Concluant	Protection contre les contacts directs	OK		
Contrôle boucle de défaut	Concluant	Résistance générale d'isolement (MΩ)	4,49		
Protection contre les contacts indirects	OK	Adéquation DPCDR - prise de terre	OK		
		Adéquation protections surintensités - sections	Pas OK		

CONCLUSION : NON CONFORME



A la date du 06/05/2026, l'installation électrique de Rue Auguste Leblanc 54 - 5002 Namur n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.
Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.
Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.
Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le 06/05/2027.

Signature de l'agent

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 170/2026/67039/D01:1

RÉF. 170/2026/67039/D01:2

LISTE DES INFRACTIONS

- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manœuvre. - 3.1.3.3.a
- Les schémas unifilaires et plans de position ne sont pas conformes. - 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.
- Les fusibles/disjoncteurs à broches d'un même circuit ne sont pas de la même intensité nominale. - 5.3.5.5.
- Les protections contre les chocs électriques direct et/ou indirect, ou les protections de l'installation électrique sont altérés. - 9.5.
- Un/des cordons prolongateurs/multiprises sont installés en pose fixe. - 5.3.4.7.
- Les liaisons équipotentielle(s) supplémentaires dans la salle de bain pour toutes les parties métalliques simultanément accessibles et les conducteurs de protection de tous les appareils et machines électriques ne sont pas réalisées. - 4.2.3.2.;5.4.4.2.;7.1.4.4.;8.2.1.
- Les schémas unifilaires et plans de position ne correspondent pas à la réalité. - 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.
- Les bornes amont du dispositif de protection à courant différentiel-résiduel de tête ne sont pas restées plombées et inaccessibles après un examen de conformité qui a déjà été réalisé et déclaré conforme. - 6.4.6.4.
- Le matériel électrique n'est pas d'un indice de protection conforme. - 5.1.4.;4.2.2.3.
- Interrupteur(s) et/ou socle(s) de prise et/ou boîte(s) de dérivation ne sont pas fixés correctement. - 1.4.
- Les canalisations principales d'eau et/ou de gaz internes au bâtiment, et/ou les colonnes principales du chauffage central et de climatisation et/ou les éléments métalliques fixes et accessibles qui font partie de la structure de la construction et/ou les autres éléments métalliques principaux ne sont pas connectés à la borne principale de terre. - 4.2.3.2.;5.4.4.1.;8.2.1.
- L'installation électrique n'est pas faite avec du matériel électrique sûr et selon les règles de l'art. - 1.4.;5.1.1.1.;5.1.3.;5.2.1.

REMARQUES

- Les plans et schémas seront à adapter en fonction des travaux de mise en conformité qui seront réalisés.
- L'habitation étant meublée, il se peut que tout n'a pu être vérifié.
- L'habitation est encombrée - problèmes d'accessibilité, de visibilité.
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 170/2026/67039/D01:1

RÉF. 170/2026/67039/D01:2

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation

SCHEMA UNIFILAIRE

Annexe n° 1
Rapport: n°

Adresse de l'installation: rue CP Rue Leblanc 37 Localité St Servais

INSTALLATION EXISTANTE

Tableau:

1	2	3	4	5	6	7
		16 A	16 A	16 A	16 A	20 A
		16 A	16 A	16 A	16 A	20 A

Type: 0.3
In: 0.3 mA
Δ: 0.3 mA
Non-électrifiable 3x 10
Tension de service: 0.3 V(AC)

L'organisme de contrôle agréé:
Signature: _____
Date: _____

Le propriétaire:
Nom: RINCHARD
N° CI: _____
Signature: Rin

Plan(s) de position de l'installation

SCHEMA DE POSITION

Annexe n° 2
Rapport: n°

Adresse de l'installation: rue CP Rue Leblanc 37 Localité St Servais

INSTALLATION EXISTANTE

Local: Caves

Plan de position de l'installation:

L'organisme de contrôle agréé:
Signature: _____
Date: _____

Le propriétaire:
Nom: Rin
N° CI: _____
Signature: Rin

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

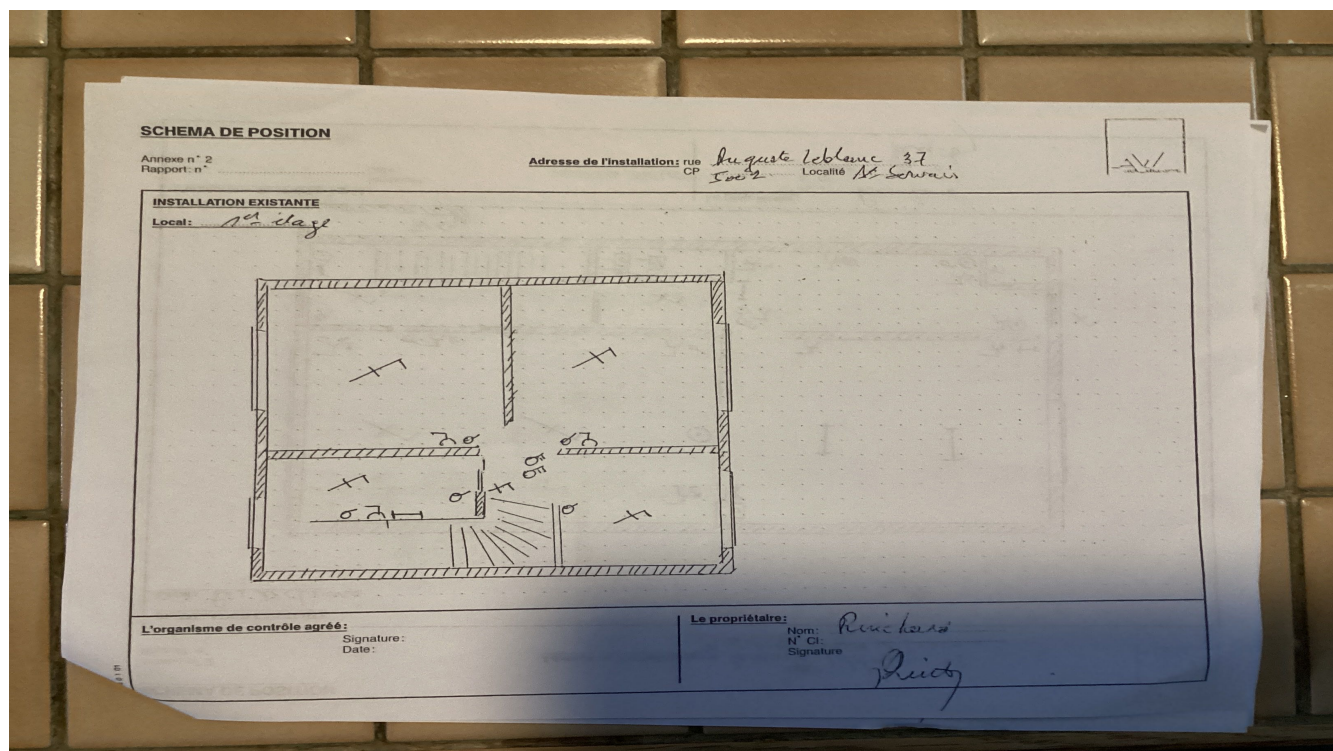
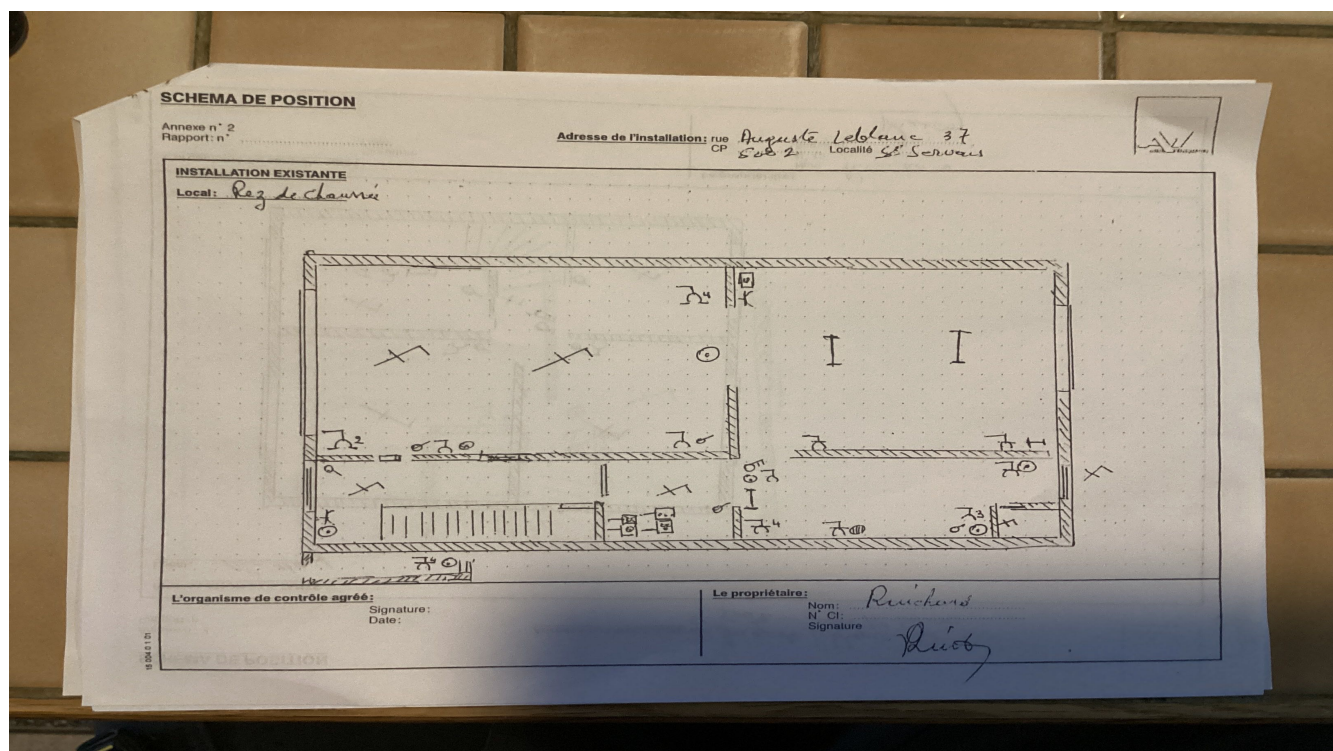
EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 170/2026/67039/D01:1

RÉF. 170/2026/67039/D01:2

ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 170/2026/67039/D01:1

RÉF. 170/2026/67039/D01:2

› ANNEXES

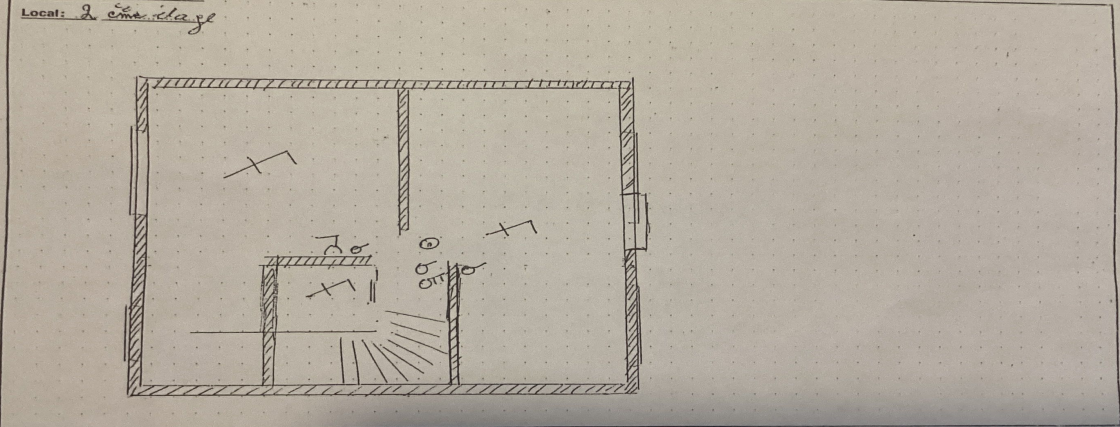
Plan(s) de position de l'installation

SCHEMA DE POSITION

Annexe n° 2
Rapport: n°

Adresse de l'installation: rue CP *Auguste Leblanc 37*
5002 Localité *St Servais*

INSTALLATION EXISTANTE
Local: *2ème étage*



L'organisme de contrôle agréé: Signature: Date:

Le propriétaire: Nom: *A. Leblanc*
N° CI: *170/2026/67039/D01:2*
Signature: *[Signature]*

Autre(s)

période avril 2026

Adresse de consommation: RUE AUGUSTE LEBLANC 54 SB00001,
5002 SAINT-SERVAIS

Votre contrat d'énergie

Électricité - EAN 541449020701208928

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 170/2026/67039/D01:1

RÉF. 170/2026/67039/D01:2

ANNEXES

Autre(s)



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 170/2026/67039/D01:1

RÉF. 170/2026/67039/D01:2

› ANNEXES

Autre(s)



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 170/2026/67039/D01:1

RÉF. 170/2026/67039/D01:2

› ANNEXES

Autre(s)



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 170/2026/67039/D01:1

RÉF. 170/2026/67039/D01:2

› ANNEXES

Autre(s)



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 170/2026/67039/D01:1

RÉF. 170/2026/67039/D01:2

› ANNEXES

Autre(s)



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 170/2026/67039/D01:1

RÉF. 170/2026/67039/D01:2

› ANNEXES

Autre(s)

